

	FORMATION DU PERSONNEL NON ELECTRICIEN EXECUTANT EN VUE DES HABILITATIONS B0, H0, H0V Conforme à la norme NF C18-510	Non électriciens
		1/2

DUREE

1 journée - 7 heures incluant les applications pratiques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaitre et maîtriser le risque électrique
- Connaître la réglementation et les consignes de sécurité
- Accomplir les tâches fixées, en sécurité, dans un environnement présentant des risques électriques
- Etre en mesure d'obtenir, de son employeur, les habilitations Exécutant B0, H0, H0V

PUBLIC CONCERNE

Les personnes, non électriciens, chargées d'assurer des travaux sur tout ou partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 12

PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.

ANIMATION ET ENCADREMENT

Par des formateurs ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la norme NF C18-510.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie active, alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de retour d'expérience.

Utilisation d'un coffret pédagogique et de cellules HT, selon les cas, pour les exercices pratiques.

Un livret regroupant les exposés est remis aux stagiaires.

METHODE D'EVALUATION

Une évaluation théorique et pratique est assurée tout au long du stage.

Un contrôle final est effectué à la fin du stage.

VALIDATION

Un avis d'habilitation est transmis à l'employeur.

Une attestation de formation est remise au salarié intérimaire à l'issue de la session.

	<p align="center">FORMATION DU PERSONNEL NON ELECTRICIEN EXECUTANT EN VUE DES HABILITATIONS B0, H0, H0V Conforme à la norme NF C18-510</p>	<p align="center">Non électriciens</p> <p align="right">2/2</p>
---	---	---

PROGRAMME

Théorie :

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510.
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection.
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques.
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.
- Les prescriptions pour les non-électriciens.

Pratique : BT et/ou HT selon le cas

- Présentation des équipements et installations électriques.
- Reconnaissance des différents appareils (manuels, automatiques, protections, pouvoir de coupure).
- Technique de manœuvre des appareils.
- Présentation d'un équipement consigné.
- Consignation et déconsignation d'un ouvrage HT :
 - Séparation.
 - Condamnation.
 - Identification sur plans, schémas et sur site.
 - Vérification d'absence de tension, mise à la terre et en court-circuit (VAT, MALT, CC).
- Mise en place de zones de travail.
- Respect des distances (vérifications pratiques).
- Présentation et utilisation du matériel de sécurité.
- Rappel des dangers inhérents à ces différents équipements.